

CONDITIONS DE VENTE

CONDITIONS

La vente se fera expressément au comptant. Les acquéreurs paieront en sus des enchères par lot, et sans dégressivité les frais suivants: 26.4% TTC.

La vente sera conduite en euros. Le plus offrant et le dernier enchérisseur aura l'obligation de payer comptant et de remettre son nom et adresse. L'ordre du catalogue sera suivi, toutefois le commissaire-priseur se réserve le droit de réunir ou diviser des lots.

ORDRE D'ACHAT

Toute personne souhaitant laisser un ordre d'achat par écrit ou enchérir par téléphone devra faire parvenir à la SAS DEBURAUX ses coordonnées bancaires. Toute demande d'enchère téléphonique suppose un ordre d'achat fixe à l'estimation basse plus une enchère, au cas où la communication serait impossible. La SAS DEBURAUX se charge d'exécuter gracieusement les ordres d'achat qui lui sont confiés et ne peut être tenue pour responsable en cas de non-exécution.

REGLEMENT

CB (Télépaiement sécurisé possible)

CHEQUES AVEC CNI

ESPECES SELON REGLEMENTATION

DEFAUT DE PAIEMENT

A défaut de paiement, après mise en demeure restée infructueuse, le bien pourra être remis en vente sur folle enchère et la SAS DEBURAUX se réserve le droit d'exclure de ses ventes futures tout adjudicataire qui aura été défaillant ou qui n'aura pas respecté les présentes conditions.

DELIVRANCE DES ACHATS - MAGASINAGE

Les biens vendus ne seront remis aux adjudicataires qu'après paiement.

Les lots peuvent être retirés jusqu'au lendemain de la vente avant 10h dans la salle. Après cet horaire, les lots descendront au magasinage de Drouot au 3è sous-sol (tel: 01 48 00 20 56).

Les frais de magasinage et de manutention de l'Hôtel Drouot sont à la charge de l'acquéreur.

ETAT DES BIENS

Toutes les indications relatives à un incidents, un accident, une restauration, une mesure conservatoire affectant un lot sont communiquées afin de faciliter son inspection par l'acheteur potentiel et restent soumises à l'entière appréciation de ce dernier. L'absence d'indication relative à un incident, un accident, une restauration ou une mesure conservatoire n'implique nullement qu'un lot soit exempt de tout défaut, de toute restauration, ou de toute mesure conservatoire.

A l'inverse, une référence à un défaut en particulier n'implique pas l'absence d'autres

DEBURAUX Commissaires-priseurs
--

défauts. Aucune réclamation ne sera recevable dès l'adjudication prononcée, les expositions ayant permis aux futurs acquéreurs de constater l'état des objets présentés et de s'être fait une opinion propre. Les dimensions et les poids sont donnés à titre indicatif.

PREEMPTION

L'Etat français dispose d'un droit de préemption sur les œuvres d'art ou documents mis en vente publique. L'exercice de ce droit intervient immédiatement après le coup de marteau, le représentant de l'Etat manifestant alors la volonté de ce dernier de se substituer au dernier enchérisseur. La préemption doit être confirmée dans les 15 jours. La SAS DEBURAUX ne pourra être tenue pour responsable des conditions de la préemption de l'Etat français.

*F. Deburaux & A. Deburaux. Commissaires-priseurs - PARIS : 39 rue Molitor, XVIe
Tél - 01 42 24 72 22 – fax : 01 42 24 77 11 - ventes@deburaux-associes.fr*

SIRET : 801 855 727 R.C.S. PARIS siège social : 10 rue du colisée 75008 – SAS au capital de 10.000 € - Déclaration CVV du 11/06/2014
OVV adossée à l'office judiciaire de Maître F.Caste Deburaux.

